

LE MUR D'ARIEL SHARON

L'ONU saisit la Cour internationale de Justice



L'Assemblée générale des Nations unies a saisi pour avis, le 8 décembre 2003, la Cour internationale de Justice de La Haye afin qu'elle détermine les conséquences juridiques de « l'édification du mur qu'Israël est en train de construire dans le Territoire palestinien occupé ». À l'issue d'une séance agitée, l'Assemblée générale, constatant la paralysie du Conseil de sécurité du fait du veto états-unien, s'est donc prononcée pour que le statut du mur soit clairement établi, au regard du droit international.

page 2

Le département d'État offre de la musique pop aux jeunes Arabes

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Le professeur Steven L. Spiegel s'inquiète des conclusions du groupe consultatif du département d'État sur la diplomatie publique au Proche-Orient qui dresse le constat de la coûteuse inefficacité de Radio Sawa. Cette station émet de la musique occidentale en direction des jeunes Arabes pour leur faire aimer l'american way of life. L'auteur estime qu'il faut continuer ce programme qui touche une audience massive et finira bien par porter ses fruits.

page 6

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

■ L'ONU décide de renvoyer la construction israélienne de la barrière devant la Cour de justice internationale de La Haye

■ Le projet de retrait des territoires occupés formulé par le vice-Premier ministre israélien soulève une polémique dans sa majorité

■ Le vice-Premier ministre israélien envisage déjà l'échec du gouvernement d'Ahmed Qureih

■ Selon son Conseiller pour la sécurité nationale, Yasser Arafat ne soutient pas les accords de Genève

page 12



PROPAGANDE : L'IMAGE DU JOUR

Le 27 novembre dernier, le président Bush a effectué un voyage surprise à Bagdad. Il est allé offrir à ses troupes la traditionnelle dinde de Thanksgiving. L'équipe de Fox News et les cinq photographes « embarqués » ont immortalisé cette tournée des popotes. Il s'agissait, en réalité, d'une mise en scène organisée avec la complicité de la presse : la dinde est un accessoire en plastique.

LE FIL DIPLOMATIQUE ■ Résolution A/ES-10/L.17 de l'Assemblée générale de l'ONU saisissant la Cour internationale de Justice La « barrière »

page 16

Le mur d'Ariel Sharon

L'ONU saisit la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale des Nations unies a saisi pour avis, le 8 décembre 2003, la Cour internationale de Justice de La Haye afin qu'elle détermine les conséquences juridiques de « l'édification du mur qu'Israël est en train de construire dans le Territoire palestinien occupé ». À l'issue d'une séance agitée, l'Assemblée générale, constatant la paralysie du Conseil de sécurité du fait du veto états-unien, s'est donc prononcée pour que le statut du mur soit clairement établi, au regard du droit international.



Depuis un an, le gouvernement Sharon a commencé l'édification d'un ouvrage qualifié de « mur de séparation » censé protéger Israël des incursions de terroristes palestiniens. Cependant cette construction ne se trouve pas sur la ligne de cessez-le-feu de 1949 (dite « Ligne verte »), mais à l'intérieur même du Territoire palestinien dont il annexe une partie significative.

Le 14 octobre, des États arabes, à l'initiative de la Syrie, avaient tenté de convaincre le Conseil de sécurité d'intervenir. Mais leur projet de résolution s'était heurté au veto des États-Unis. Ils s'étaient alors tournés vers l'Assemblée générale en lui demandant de faire dire le droit par la Cour internationale de Justice et de condamner Israël. À la suite d'intenses manœuvres diplomatiques, l'Union européenne avait introduit, le 21 octobre, un autre projet de résolution qui avait réuni un large consensus (144 voix pour, 4 voix contre et 12

abstentions). Dans un but d'apaisement, l'idée de saisir la Cour de La Haye avait été abandonnée et l'Assemblée générale s'était focalisée sur l'ordre donné à Israël de « *cesser les travaux de construction et de les inverser* ». En outre, l'Assemblée avait mandaté le secrétaire général, Kofi Annan, pour qu'il lui présente un rapport périodique sur les travaux de démantèlement du mur. C'est ce rapport, analysé dans **notre édition du 2 décembre**, qui a été discuté lundi par l'Assemblée générale.

Une instance d'arbitrage

Bravant la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale, le gouvernement Sharon avait publié, deux jours après son adoption, une carte du tracé restant à construire du mur. Répondant à cette provocation, l'Assemblée a donc décidé de demander à la Cour internationale de Justice de trancher la question juridique. En effet, selon le rapporteur spécial John Dugard, la barrière est un « mur d'annexion » qui viole les traités internationaux, tandis que selon le gouvernement Sharon, il est une mesure proportionnée et légitime pour assurer la sécurité d'Israël. La Cour internationale de Justice est une instance d'arbitrage, fondée en 1907 à l'initiative du radical français Léon Bourgeois, pour prévenir des conflits inter-étatiques. À la différence des Cours pénales, instituées récemment par l'ONU, pour juger des individus suspectés de crimes contre l'humanité, la CIJ examine l'aspect légal des litiges entre États.

La saisine a été présentée par le Koweït [1]. L'émirat a souligné que l'attitude d'Israël hypothèque la création d'un État palestinien et ne bafoue pas seulement la résolution de l'Assemblée générale, mais aussi celle du Conseil de sécurité en faveur de la mise en œuvre de la « Feuille de route ».

La « clôture Arafat »

Selon la procédure, l'Observateur permanent de la Palestine et le représentant d'Israël ont été invités à prendre la parole. Nasser Al-Kiwa a dénoncé un mur qui, sous prétexte de sécurité, annexe une partie du Territoire palestinien. Étape après étape, Israël poursuit son appropriation illégale, de sorte qu'aujourd'hui 40 % de son territoire (si l'on exclut le désert du Néguev) a été gagné au-delà de ses frontières internationalement reconnues. De plus, l'observateur a dénoncé les attaques contre le Comité spécial d'enquête sur les pratiques israéliennes, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et le rapporteur spécial Jean Ziegler, bref un ensemble de comportements de la délégation israélienne vis-à-vis des institutions et représentants de l'ONU.

En réponse le représentant israélien, Dan Gillerman, a mis en cause la compétence de l'Assemblée générale et regretté que cette affaire ne soit pas traitée par le seul Conseil de sécurité. Il a désigné la « barrière » sous le nom de « clôture Arafat » parce que, a-t-il déclaré, « *c'est pour se défendre d'Arafat et de son terrorisme que l'État juif a été contraint de la construire* ». Il a dénoncé la partialité du rapport du secrétaire général. En outre, il a vivement attaqué la délégation syrienne, accusant cet État d'avoir massacré 20 000 de ses citoyens lors de la répression du complot des officiers en février 1982 [2]. Enfin, il a accusé le président Arafat d'avoir détourné 900 milliards de dollars en cinq ans au détriment de son peuple et de les avoir placés sur un compte personnel.



S. Exc. Dan Gillerman

Au cours du débat général, le représentant de la Malaisie, s'exprimant au nom des pays non-alignés, a tenté de recadrer la discussion : la barrière doit être démantelée parce qu'elle est illégale et empêche tout règlement pacifique du conflit. L'ambassadeur du Sénégal, s'exprimant en qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a demandé au gouvernement Sharon de lever le siège imposé au peuple palestinien, y compris au président Yasser Arafat.

Repli de l'Union européenne

Le représentant de l'Afrique du Sud a approuvé la saisine de la Cour de La Haye en rappelant le rôle joué par celle-ci, en 1971, pour mettre fin à l'occupation de la Namibie. À l'inverse le représentant de la Fédération de Russie et celui de l'Italie, s'exprimant au nom de l'Union européenne, ont regretté cette saisine. Selon eux, le rôle de la Cour internationale de Justice est de rendre des arbitrages entre États, lorsque les deux parties font appel à elle, et non pas de dire le droit, ce qui est du seul ressort de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En outre, cette saisine peut avoir comme effet pervers de donner acte de l'existence de cette « barrière ». Le repli de l'Union européenne doit être interprétée comme une volonté de maintenir une position commune dans le contexte de fortes pressions états-uniennes.

L'Assemblée est alors passée au vote. L'Irak et le Libéria qui sont en retard de cotisation n'ont pas été autorisés à participer au scrutin. La **résolution de saisine** a été adoptée par 90 voix pour, 8 contre (Australie, États-Unis, Éthiopie, Israël, Îles Marshall [3], Micronésie [4], Nauru [5], Palaos [6]) et 74 abstentions (dont les États de l'Union européenne).

Faisant jouer leur droit de réponse, plusieurs délégations ont repris la parole. Le représentant de la Syrie a brocardé les violations constantes et répétées du droit international par Israël et défié son homologue israélien de citer une seule des 600 résolutions onusiennes sur le Proche-Orient que son pays ait respectée. L'ambassadeur d'Israël a alors accusé la Syrie de financer le terrorisme et l'ensemble des États ayant adopté la résolution d'être corrompus et tyranniques. L'observateur de la Palestine a, au contraire, remercié les États favorables à la résolution d'avoir résisté aux pressions considérables exercées sur eux (par les États-Unis). Enfin le représentant du Sénégal s'est indigné de la grossièreté de son homologue israélien qui, refusant les procédures démocratiques, venait d'insulter 90 délégations.

Les documents de référence sont disponibles sur notre site :

- ▶ Rapport du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, John Dugard, sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël, 8 septembre 2003.
- ▶ Rapport du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, Jean Ziegler, sur le droit à l'alimentation dans les territoires occupés par Israël, 8 octobre 2003.
- ▶ Compte-rendu de la réunion du Conseil de sécurité relative au mur israélien, 14

octobre 2003.

- ▶ **Projet de résolution relatif au mur israélien rejeté par le Conseil de sécurité**, 14 octobre 2003.
 - ▶ **Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU à propos du mur israélien**, 21 octobre 2003.
 - ▶ **Rapport du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**, 24 novembre 2003.
 - ▶ **Résolution A/ES-10/L.16 de l'Assemblée générale sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**, 8 décembre 2003
-

[1] Et non pas par l'Autorité palestinienne comme l'indiquent diverses dépêches d'agence.

[2] En 1982, 150 officiers sunnites tentèrent de renverser Hafez el-Assad. La ville de Hamah fut détruite au cours des combats qui firent au moins 10 000 morts. Peu après les Frères musulmans et le Front islamique furent interdits. Ils n'ont été amnistiés que cette année dans le cadre de la réconciliation nationale voulue par Bachar el-Assad face au danger d'invasion états-unienne.

[3] Îles Marshall : 56 429 habitants, 180 km², sous administration états-unienne jusqu'en 1986. Abrisent la base militaire US de Kwajalein (USAKA).

[4] Micronésie : 130 000 habitants, 700km², sous administration états-unienne jusqu'en 1986. Indépendant depuis 1991, mais a confié sa défense aux États-Unis. Sur le plan économique, le pays est « sur-dépendant de l'aide us », selon le **CIA World Factbook**.

[5] Nauru : 12 500 habitants, 21 km². La plus petite république du monde a confié sa défense et sa politique étrangère à l'Australie.

[6] Palaos : 19 700 habitants, 458 km². République autonome associée aux États-Unis. Paradis fiscal off shore.

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions Thomas Paine, SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny. Siège social : 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France.

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours.

Voltaire est publié 200 fois par an et distribué par courrier électronique au format PDF.

Prix de vente au numéro par AlloPass :

Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnement trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

Abonnement annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php.

Le département d'État offre de la musique pop aux jeunes Arabes

Analyse

L'ambassadeur Harvey Feldman explique dans le *Los Angeles Times* le paradoxe taiwanais : Pékin ne veut pas que Taipei abandonne ses prétentions sur la Chine continentale. En effet, cet abandon remettrait symétriquement en question les revendications de la Chine populaire sur Taiwan. Les États-Unis, quant à eux, participent de ce paradoxe : ils ne reconnaissent officiellement qu'une seule Chine, mais entretiennent pourtant à la fois des relations avec Pékin et Taipei. Pour lutter contre le maoïsme, ils ont par le passé soutenu les revendications de Taiwan, mais doivent aujourd'hui aider à son indépendance. Tout cela peut paraître incohérent parce que deux logiques différentes déterminent ces positions complexes : la question nationaliste et celle du communisme. Pourtant, tout cela a-t-il encore un sens depuis que le Parti communiste chinois défend un capitalisme national ?

Dans l'*International Herald Tribune*, le professeur Karl F. Inderfurth décèle chez Musharraf et, surtout, Vajpayee des signes de détente et une volonté de régler la question du Cachemire.

Le professeur Steven L. Spiegel s'inquiète dans le *Los Angeles Times* des conclusions du groupe consultatif du département d'État sur la diplomatie publique au Proche-Orient. La « diplomatie publique » est l'expression euphémique politiquement correcte pour désigner la propagande. En l'occurrence, les experts ont dressé le constat de la coûteuse inefficacité de Radio Sawa. Cette station émet de la musique occidentale en direction des jeunes Arabes pour leur faire aimer l'*american way of life*. Cependant, selon

l'auteur, il faut continuer ce programme qui touche une audience massive et finira bien par porter ses fruits. On pourrait aussi conclure de cette expérience que les jeunes ciblés font parfaitement la différence entre la musique états-unienne, qu'ils aiment, et la politique de George W. Bush, qu'ils honnissent, mais ni les experts, ni le professeur Spiegel n'y pensent.

Autre effort de relations publiques : Rodric Braithwaite, ancien président de la commission britannique inter-service du renseignement, défend comme il le peut les services de Sa Majesté après le scandale de la prétendue menace irakienne. Son intervention au Royal Institute of International Affairs est reproduite par *The Independent*. Toute cette affaire ne serait pas une manipulation de l'opinion publique, mais une méprise : les services avaient rédigé leur rapport comme ils le font pour le gouvernement sans se rendre compte que, lu par le grand public, il serait mal interprété.

William Kristol s'inquiète dans le *Washington Post* du manque de combativité des Républicains face à l'excellente campagne menée par le candidat démocrate Howard Dean. Contrairement à son ami Robert Kagan qui voit Dean comme un candidat qui a accepté les préceptes néo-conservateurs mis en place après le 11 septembre, Kristol pense qu'il s'agit d'un libéral qui a retenu les leçons de la campagne malheureuse de Dukakis et qui peut développer un programme centriste avant de s'attaquer à la doctrine Bush. Cette tribune a été écrite avant qu'Al Gore n'apporte son soutien à Howard Dean.

Enfin, Maître Arno Klarsfeld analyse dans le *Jerusalem Post* l'hostilité primale de la France face à Israël. Selon lui, la France, tout en garantissant la liberté de culte aux juifs serait ontologiquement anti-israélienne, tout au moins depuis De Gaulle. Au point que les Français considèrent les attentats-suicide comme des conséquences de l'occupation alors que ce sont des actes de génocide visant à détruire Israël. Le lecteur sera indigné, à défaut d'être encore surpris, de la légèreté qui consiste à mettre sur le même plan l'extermination de six millions de personnes par le régime nazi et les attentats-suicide des nationalistes palestiniens.

Harvey Feldman



Ancien ambassadeur, Harvey Feldman est l'un des rédacteur du Taiwan Relations Act, la loi

« Les États-Unis sont pris entre deux gouvernement s'affrontant sur la politique « Une seule Chine » »

Source : Los Angeles Times

Référence : « U.S. Is Caught Between Two Governments Glaring Across a One-China Policy », par Harvey Feldman, *Los Angeles Times*, 8 décembre 2003.

Le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, sera à Washington cette semaine. Il tentera de convaincre **George W. Bush** de faire pression sur Taiwan afin que celle-ci ne change pas sa constitution qui proclame que son gouvernement est

décrivant les relations entre Washington et Taipei. Il est membre du centre d'étude asiatique de la Heritage Foundation .

celui de toute la Chine. Le mythe de la légitimité des gouvernements de Taipei sur la Chine continentale a disparu dans les années 90 quand les Taiwanais ont commencé à prendre l'ascendant politiquement sur les immigrants qui avaient suivi Tchang Kai-check.

On pourrait penser que Pékin se réjouirait que Taipei renonce à réclamer le contrôle de la Chine, mais ce n'est pas le cas car la réforme constitutionnelle ouvre la voie à l'indépendance de l'île qui ne serait plus une partie de la République de Chine. Les États-Unis suivent également une politique qui présente la Chine comme unie avec Pékin comme capitale depuis la présidence de **Jimmy Carter**. Toutefois, nous avons continué d'entretenir des liens avec Taiwan et nous avons même adopté une loi, le Taiwan Relations Act, selon laquelle les États-Unis estiment qu'un changement de statut de l'île doit être pacifique et négocié.

Le Premier ministre chinois veut que nous empêchions Taiwan de devenir indépendante, mais le président doit lui rappeler notre loi et réaffirmer que nous considérons que toute pression sur Taiwan est une menace pour la paix qui implique automatiquement les États-Unis. Il faut que la **Maison Blanche** invite plutôt Pékin à négocier avec Taipei.

Karl F. Inderfurth



Karl F. Inderfurth est professeur de relations internationales à la George Washington University. Il a été assistant secrétaire d'État pour les questions de l'Asie du Sud (1997-2001).

« Les partisans de la paix sont de plus en plus nombreux »

Source : International Herald Tribune

Référence : « The constituency for peace grows », par Karl F. Inderfurth, *International Herald Tribune*, 9 décembre 2003.

Le cessez-le-feu proposé par le Pakistan et accepté par l'Inde sur toute la frontière et la reprise des vols commerciaux entre les deux pays, qui pourrait bientôt être suivie par des échanges ferroviaires, laissent penser que les deux pays pourraient tenter d'en finir avec leur dispute sur le Cachemire.

Le Premier ministre indien, Vajpayee, a affirmé qu'il voulait entamer des négociations avec les séparatistes du Cachemire et **Pervez Musharraf** a affirmé qu'il retirerait les troupes appelées en renfort dans cette région si l'Inde agissait de même. En outre, Vajpayee se rendra le mois prochain à un sommet régional à Islamabad. Toutefois, ces progrès ne garantissent pas le succès et l'Inde a précisé qu'il ne pourrait pas y avoir de négociation tant que des terroristes continuent de traverser la frontière.

Contrairement aux précédents rapprochements, Vajpayee est, cette fois, décidé à faire avancer le processus de paix. Il a le soutien de la population indienne et il est respecté au Pakistan. Le développement du nombre de partisans de la paix fait qu'aujourd'hui tout est possible, même la paix.

Steven L. Spiegel



Steven L. Spiegel est directeur du programme de sécurité régional moyen-oriental du Burkle Center for International Relations et professeur à l'UCLA.

« Radio Sawa mérite une meilleure écoute que ça »

Source : Los Angeles Times

Référence : « Radio Sawa Deserves a Better Hearing Than This », par Steven L. Spiegel, *Los Angeles Times*, 9 décembre 2003.

Le groupe consultatif du département d'État sur la diplomatie publique états-unienne dans le monde arabo-musulman a rendu un rapport en octobre. Il devait fournir des propositions pour améliorer notre image dans le monde arabe. Au lieu de cela, il se contente de critiquer l'un de nos programmes les plus innovants et réussis : **Radio Sawa**.

Radio Sawa est une radio en langue arabe qui associe une information équilibrée, des magazines et de la musique pop occidentale et arabe. Elle est diffusée dans cinq pays : l'Égypte (où elle est mal captée et où elle fait donc de moins bons résultats), la Jordanie, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis. Dans les quatre derniers pays, elle obtient un taux d'écoute moyen de 32 % chez les plus de 15 ans et de 42 % dans la tranche d'âge 15-29 ans, notre cible prioritaire.

Toutefois, le groupe consultatif estime que Radio Sawa se préoccupe trop de l'ambiance et pas assez de faire évoluer les mentalités et les opinions. C'est pourquoi, il préconise que les États-Unis investissent plutôt dans des centres de recherches, des universités ou des bibliothèques. Pourtant, la première chose à faire est bien de conquérir le public et la radio est le meilleur moyen de faire passer un message, vu le nombre d'illettrés dans la région. En Jordanie, 1 % de la population a une bonne image des États-Unis, mais 30 % écoute radio Sawa. Le groupe a raison de dire que nous ne nous concentrons pas assez sur la conquête des élites, mais il ne faut pas pour autant négliger une large audience.

Rodric Braithwaite

Ancien ambassadeur à Moscou dans les années 60, Rodric Braithwaite est ancien président de la commission inter-service du renseignement. Il est président du Programme Russe du Center For European Reform.

« Les agences de renseignements ne savent pas lire l'avenir »

Source : The Independent

Référence : « Intelligence agencies cannot read the future », par Rodric Braithwaite, *The Independent*, 9 décembre 2003. Ce texte est extrait d'un discours prononcé devant le Royal Institute of International Affairs

Il est stupide de reprocher aux agences de renseignement de ne pas pouvoir prédire les grands événements historiques car le futur est toujours imprévisible. Les services de renseignement ne peuvent pas plus l'imaginer que les diplomates, les journalistes, les universitaires ou les gens ordinaires pourvus de bon sens.

À partir de 1993, nous avons tenté de savoir si Saddam Hussein disposait

d'armes de destruction massive et comment il pourrait les utiliser. Le rapport publié par le gouvernement sur les ADM n'avaient donc rien de nouveau, si ce n'est qu'il parlait beaucoup de la police de Saddam Hussein et de la répression. Il a cependant été mal interprété. C'est la faute des services qui ont négligé qu'il devait être lu par le public et compris par lui. Ainsi, les services de renseignement sont sortis de leur rôle et se sont fait les avocats d'une politique.

William Kristol



William Kristol (Le 6 de cœur du régime Bush) est rédacteur en chef de *Weekly Standard*. Il est président du Project for the New American Century.

« Comment Dean peut gagner »

Source : Washington Post

Référence : « How Dean Could Win . . . », par William Kristol, *Washington Post*, 9 décembre 2003.

Comme en sport, en politique, le meilleur peut perdre en ayant trop confiance en lui. Les républicains doivent être sur leurs gardes car, malheureusement, **George W. Bush** peut perdre face à **Howard Dean** en novembre prochain.

Les démocrates ne manquent pas d'électeurs et les évolutions démographiques (avec la croissance de la population hispanique) les favorisent en 2004. Il est vrai que Bush est le président sortant, mais il est aussi le premier président depuis Herbert Hoover à ne pas avoir vu de création nette d'emploi et le premier depuis Lyndon Johnson à être attaqué, même si c'est injuste, sur l'envoi de troupes à l'étranger. En outre, le président Bush va tenter d'être réélu alors que son parti détient la majorité dans les deux chambres du Parlement, ce qui les deux dernières fois, en 1980 et 1994, s'est soldé par une défaite.

De son côté, Dean mène une campagne des primaires impressionnantes. C'est un libéral du Nord-est, mais ce n'est pas Dukakis et il fera une campagne centriste. Il combattra l'administration Bush sur les déficits publics et rappellera qu'il s'opposait à la guerre en Irak, tout en soulignant qu'il croit en la nécessité d'une armée forte.

Je pense que Bush a bien répondu au 11 septembre et qu'il faut donc le maintenir en poste. Mais il faut aussi qu'il maintienne le cap et que les membres de son administration cessent de s'écarter de la ligne politique définie, faute de quoi nous devons nous préparer à une présidence Dean.

Arno Klarsfeld

Arno Klarsfeld est avocat en France et aux États-Unis et ancien animateur de télévision.

« L'hostilité primale de la France »

Source : Jerusalem Post

Référence : « France's primal hostility », par Arno Klarsfeld, *Jerusalem Post*, 9 décembre 2003.

Durant des siècles, les juifs ont été persécutés en Europe pour leur religion, puis pour des questions raciales au XIX^{ème} siècle et ce racisme a entraîné l'Holocauste. Aujourd'hui, ironiquement, c'est l'existence d'Israël et l'attachement de la diaspora à cet État qui nourrit l'antisémitisme.

Les nations d'Europe ont reconnu à Israël le droit d'exister, mais pas celui de se défendre. En France, la négation de ce droit a commencé avec la condamnation par De Gaulle de la guerre des 6 jours et a continué en 1973 quand, bien que victime d'une attaque, la France a imposé un embargo à Israël. La politique de la France est restée la même depuis. Le gouvernement, les médias, et une partie de l'opinion considèrent que les attentats-suicide génocidaires sont la conséquence de l'occupation alors qu'ils visent à détruire Israël, quelles que soient ses frontières.

La situation des juifs français et ouest-européens est paradoxale : ils disposent d'une liberté religieuse totale, mais ils sont dénigrés quand ils soutiennent l'existence d'Israël. Pour la première fois depuis 1945, des synagogues et des écoles sont brûlées et des juifs battus dans les banlieues françaises. Si la France continue sa politique anti-israélienne, ceux qui commettent ces actes se sentiront encouragés. Bien sûr, pour l'instant, il n'y aura pas d'attaques majeures car il n'est pas dans l'intérêt des extrémistes de commettre des attentats sur le sol d'un pays qui s'oppose à Israël, mais un jour ou l'autre cela arrivera. Les juifs d'Europe de l'Ouest n'auront alors le choix qu'entre l'émigration ou rester en Europe comme des marranes.

Le monde vu du Proche-Orient. Tous les jours, le Réseau Voltaire relève les informations publiées dans la presse du Proche-Orient et les résume sous forme de dépêches sourcées. Cette rubrique dresse un panorama de la perception des événements par les différents protagonistes.

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

Ha'aretz



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.

L'ONU décide de renvoyer la construction israélienne de la barrière devant la Cour de justice internationale de La Haye

Référence : « UN votes 90-8 to ask Hague court for opinion on fence », par Shlomo Shamir et Aluf Benn, *Ha'aretz*, 8 décembre 2003.

L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé, lundi 8 décembre 2003, une résolution proposée par l'Autorité palestinienne, demandant à la Cour internationale de justice de La Haye de rendre un avis consultatif sur les conséquences légales de la construction du mur de séparation par Israël. 90 pays ont voté en faveur du texte, huit s'y sont opposés et 74 se sont abstenus. L'initiative du texte revient à l'observateur palestinien à l'ONU, Nasser al-Kidwa, à la suite du rapport du secrétaire-général de l'ONU, Kofi Annan, et selon lequel Israël a refusé de suivre une demande de l'Assemblée générale de stopper la construction du mur en Cisjordanie.

Israël a naturellement condamné cette résolution. Le porte-parole du Premier ministre Ariel Sharon, Ra'anah Gissin, a ainsi déclaré qu'il s'agissait d'une tentative « de délégitimer le droit du peuple juif à avoir un État juif qu'il peut défendre ».

Ariel Sharon et son ministre des Affaires étrangères, Silvan Shalom, avait décidé avant le vote que, s'il était défavorable à Israël, le gouvernement coopérerait avec la Cour internationale de La Haye et ferait valoir ses arguments, à savoir que la clôture est une mesure d'autodéfense.

Les États-Unis se sont également opposés au texte, arguant du fait que cette résolution allait « politiser » la Cour et saper les efforts entrepris pour construire la paix au Proche-Orient. Leur position a été adoptée par la Micronésie, l'Australie, l'Éthiopie, les Îles du Pacifique de Nauru, les Îles Marshall et Palau.

L'ambassadeur états-unien en Israël avait confié, un peu plus tôt, à Radio Israël que « plus » [la clôture] sera proche de la Ligne verte, moins vous entendrez parler de Washington ».

La plupart des délégations présentes à l'ONU se sont opposées au mur de séparation, mais l'Union européenne s'est néanmoins rangée dans le camp des abstentionnistes, invoquant le fait que le recours à la Cour de justice était légalement discutable et pourrait au final se retourner contre le processus

politique.

Dans le même temps, en Israël, les ministres membres du Shinui ont décidé, lundi 8 décembre, de demander que le tracé de la clôture en fasse une clôture de « sécurité » et non une barrière politique, lors du prochain conseil des ministres. Le ministre de la justice, Yosef Lapid, qui préside le Parti Shinui a ainsi indiqué que son plan laisserait un plus grand nombre de colonies en dehors du mur. Selon lui, « le tracé qui a été approuvé est trop long, trop coûteux, inacceptable par les États-Unis et mobilise le monde entier contre nous ».

Ha'aretz



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.

Le projet de retrait des territoires occupés formulé par le vice-Premier ministre israélien soulève une polémique dans sa majorité

Référence : « Olmert : Qureia's days in office may be numbered », par Arnon Regular, Amos Harel et Aluf Benn, *Ha'aretz*, 9 décembre 2003. « Sharon promises to hold debate on Olmert's unilateral withdrawal plan », par Gideon Alon, *Ha'aretz*, 8 décembre 2003.

Le vice-Premier ministre, Ehud Olmert a renouvelé lundi 8 décembre 2003 une proposition controversée invitant Israël à sortir de l'impasse au Proche-Orient en traçant de façon unilatérale une frontière avec les Palestiniens. « Nous devons fixer une frontière, une ligne de séparation avec les Palestiniens. (...) Nous approchons du moment de vérité », a-t-il précisé.

Le Premier ministre Ariel Sharon a promis, dimanche 7 décembre 2003, que le gouvernement débattrait de cette proposition qui comprend un retrait unilatéral d'une grande partie de la Bande de Gaza et de Cisjordanie, tout en rappelant que « l'enclave juive d'Hébron » ne sera pas concernée. Le projet avait déjà été formulé vendredi 5 décembre, dans une interview du ministre parue dans le quotidien *Yedioth Aharonoth*.

Il a suscité un vif débat au sein du gouvernement, notamment de la part du ministre des Transports, Avigdor Lieberman, qui s'en est pris à Ehud Olmert et à Meir Sheerit, le ministre du Trésor, pour avoir évoqué dans les médias des questions non discutées par le gouvernement. Avigdor Lieberman, après avoir traité le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, de « tueur en série », a mis en doute l'efficacité d'un tel plan : « Même si nous suivons Olmert et revenons aux frontières de 1967, abandonnons Jérusalem-Est et le Mur des Lamentations, les attentats terroristes s'arrêteront-ils ? ». Il s'est ensuite dit déterminé à rencontrer tous les ministres et tous les membres du Comité central du Likoud afin d'« arrêter cette manœuvre dangereuse ». Il a également violemment critiqué Meir Sheerit pour avoir déclaré que les avant-postes illégaux doivent être évacués.

Les critiques de membres du gouvernement sont principalement venus des ministres les plus à droite. Le ministre du Logement et des Constructions, Effi Eitam, du Parti religieux national (PRN), a déclaré que si le plan d'Ehud Olmert venait à constituer la politique gouvernementale, le PRN quitterait la coalition.

Des soutiens lui sont venus du ministre chargé de l'Intégration des immigrants, Tsipi Livni. Ce dernier a indiqué que l'abandon de territoires et de colonies est inévitable, et qu'il est donc « *préférable de le faire dans le cadre d'un accord, mais, si ce n'est pas possible, unilatéralement* ». Le ministre de la Justice, Yosef Lapid, a parlé du grand courage politique d'Ehud Olmert, ajoutant que sa proposition méritait d'être étudiée.

Ces critiques surviennent dans un contexte particulièrement défavorable au ministre du Commerce israélien : il y a une semaine, celui-ci a accepté -à la demande de l'Union européenne- d'estampiller comme tels les produits israéliens fabriqués dans les colonies.

Ha'aretz, Jerusalem Post



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.



Le *Jerusalem Post* est le quotidien de la droite israélienne. Il sert de passerelle entre les jusqu'au-boutistes israéliens et les néo-conservateurs états-uniens. Le journal appartient au groupe Hollinger International, au Conseil d'administration duquel on trouve Henry Kissinger et Richard Perle.

Le vice-Premier ministre israélien envisage déjà l'échec du gouvernement d'Ahmed Qureih

Référence : « Olmert : Qureia's days in office may be numbered », par Arnon Regular, Amos Harel et Aluf Benn, *Ha'aretz*, 9 décembre 2003. « IDF not surprised by failed Cairo talks », par Margot Dudkevitch, *Jerusalem Post*, 9 décembre 2003.

Le vice-Premier ministre israélien, Ehud Olmert, a déclaré, lundi 8 décembre 2003, que les jours d'Ahmed Qureih en tant que chef du gouvernement palestinien sont peut-être comptés, après l'échec des négociations menées avec les factions militantes palestiniennes pour un cessez-le-feu.

Selon Ehud Olmert, le Premier ministre palestinien « *n'est pas parvenu à accomplir la plus fondamentale exigence* » du plan de paix. « *Ceci ne fait que réaffirmer la faiblesse de ce gouvernement (...), son manque de force pour mener cette bataille [pour une trêve] ce qui révèle, à mon sens (...) le possible échec de ce gouvernement dans un futur proche* », a-t-il déclaré.

Le chef des négociateurs palestiniens, Saeb Erekat, a écarté les commentaires du ministre israélien et a précisé que l'Autorité palestinienne restait engagée dans le processus de paix. « *Nous espérons qu'Israël prendra un engagement réciproque* », a-t-il ajouté.

Les responsables des services de sécurité israéliens se sont déclarés peu surpris de l'échec des négociations pour une trêve, qui se sont déroulées les 6 et 7 décembre 2003 au Caire. Selon l'un d'entre eux, cité anonymement par le *Jerusalem Post*, les efforts en la matière sont une affaire interne, déconnectée d'Israël. Selon lui, « *toute la question dépend de la volonté de l'Autorité palestinienne de s'attaquer une fois pour toute aux infrastructures terroristes* ».

Le Hamas a réaffirmé, lundi 8 décembre 2003, qu'il était disposé à poursuivre les négociations autour d'un cessez-le-feu, mais qu'il n'était pas pressé de mettre un terme à sa lutte contre Israël. Le porte-parole du mouvement, Abdel Aziz Rantissi, avait déclaré auparavant que l'arrêt récent des attaques-suicide en Israël n'était qu'une pause entre des vagues. L'armée israélienne affirme au contraire que le Hamas a été affaibli par l'assassinat de certains de ses dirigeants.

Jerusalem Post



Le *Jerusalem Post* est le quotidien de la droite israélienne. Il sert de passerelle entre les jusqu'au-boutistes israéliens et les néo-conservateurs états-uniens. Le journal appartient au groupe Hollinger International, au Conseil d'administration duquel on trouve Henry Kissinger et Richard Perle.

Selon son Conseiller pour la sécurité nationale, Yasser Arafat ne soutient pas les accords de Genève

Référence : « Rajoub denies Arafat backs Geneva Accord », par Khaled Abu Toameh, *Jerusalem Post*, 8 décembre 2003.

Le Conseiller pour la sécurité nationale de l'Autorité palestinienne, Jibril Rajoub, est revenu sur ses propos de la semaine passée en déclarant, dimanche 7 décembre 2003, que le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, n'avait jamais accepté ou soutenu les accords de Genève. Il a également démenti que les négociations du Caire autour d'un cessez-le-feu signifient que les Palestiniens abandonnent l'option militaire.

Selon Jibril Rajoub, « le président Arafat a été contraint de saluer les efforts du camp de la paix israélien, surtout à la lumière des conditions difficiles rencontrées par ce camp et la lourde pression des extrémistes de la droite ». Cependant, « la position positive du Président Arafat vis-à-vis du camp de la paix [israélien] n'a rien à voir avec le document de Genève », qu'il n'a « ni accepté, ni adopté ».

Le calcul du Conseiller est simple : l'initiative de Genève doit permettre d'isoler le Premier ministre israélien, Ariel Sharon. « Nous devrions laisser les répercussions négatives de cet accord atteindre le camp de la droite israélienne, qui traverse une crise. (...) Sharon seul doit souffrir des accords de Genève ».

Il a ensuite fait part de son inquiétude quant à la multiplication des manifestations, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, contre les accords de Genève. Concernant l'abandon du droit de retour, principal grief fait au texte, il précise qu'« il n'y a aucune phrase qui appelle à un abandon du droit de retour ».

CONTEXTE Dès à présent les négociateurs de l'Initiative de Genève présentent à leurs opinions publiques respectives une interprétation différente et contradictoire du texte qu'ils ont signé. Contrairement aux négociateurs palestiniens, les Israéliens considèrent que l'article 7 du document implique le renoncement au droit au retour. Pour comprendre le quiproquo, on se reportera au texte intégral de l'accord, disponible sur notre site.

Onu



Résolution A/ES-10/L.17 de l'Assemblée générale de l'ONU saisissant la Cour internationale de Justice

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions ES-10/13 du 21 octobre 2003,

Guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Tenant compte du principe, reconnu en droit international, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force,

Consciente que le développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes fait partie des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant ses résolutions pertinentes, notamment la résolution 181 (II) de 1947, qui portait partition de la Palestine sous mandat en deux États, l'un arabe, l'autre juif,

Rappelant également les résolutions de la dixième session extraordinaire d'urgence,

Rappelant en outre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 338 (1973) du 22 octobre 1973, 267 (1969) du 3 juillet 1969, 298 (1971) du 25 septembre 1971, 446 (1979) du 22 mars 1979, 452 (1979) du 20 juillet 1979, 465 (1980) du 1er mars 1980, 476 (1980) du 30 juin 1980, 478 (1980) du 20 août 1980, 904 (1994) du 18 mars 1994, 1073 (1996) du 28 septembre 1996, 1397 (2002) du 12 mars 2002 et 1515 (2003) du 19 novembre 2003,

Réaffirmant l'applicabilité au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève,

Rappelant le Règlement annexé à la Convention de La Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre,

Se félicitant de la tenue à Genève, le 15 juillet 1999, de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour assurer l'application de la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem,

Se déclarant favorable à la Déclaration adoptée par la Conférence des Hautes Parties contractantes réunie de nouveau à Genève le 5 décembre 2001,

Rappelant en particulier les résolutions pertinentes des Nations Unies dans lesquelles il est affirmé que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et constituent un obstacle à la paix et au développement économique et social, ainsi que les résolutions exigeant la cessation complète des activités d'implantation de colonies de peuplement,

Rappelant également les résolutions pertinentes des Nations Unies dans lesquelles il est affirmé que les mesures prises par Israël, puissance occupante, pour modifier le statut et la composition démographique de Jérusalem-Est occupée n'ont aucun fondement juridique et sont nulles et non avenues,

Notant les accords auxquels sont parvenus le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient,

Gravement préoccupée par le fait qu'Israël, puissance occupante, a commencé, et continue, à construire un mur dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, selon un tracé qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 (Ligne verte), et a entraîné la confiscation et la destruction de terres et de ressources palestiniennes, le bouleversement de la vie de milliers de civils jouissant d'une protection et l'annexion de fait de vastes parties du territoire, et soulignant que la communauté internationale tout entière est opposée à la construction de ce mur,

Gravement préoccupée également par les effets encore plus dévastateurs qu'auraient les parties du mur dont la construction est prévue sur la population civile palestinienne et sur les perspectives de règlement du conflit israélo-palestinien et l'établissement de la paix dans la région,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en date du 8 septembre 2003, sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967[1], en particulier la partie du rapport relative au mur,

Affirmant qu'il est nécessaire de mettre fin au conflit sur la base d'une solution permettant aux deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité et dans le respect de la ligne d'armistice de 1949, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale,

Ayant reçu avec satisfaction le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution ES-10/13 du 21 octobre 2003[2],

Ayant à l'esprit que les difficultés sur le terrain ne font que s'aggraver avec le temps, Israël, puissance occupante, continuant à refuser de respecter le droit international pour ce qui est de l'édification du mur susmentionné, avec toutes les répercussions et conséquences néfastes qu'elle entraîne,

Décide, en vertu de l'Article 96 de la Charte des Nations Unies, de demander à la Cour internationale de Justice, conformément aux dispositions de l'Article 65 du Statut de la Cour, de rendre d'urgence un avis consultatif sur la question suivante :

Quelles sont en droit les conséquences de l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, selon ce qui est exposé dans le rapport du Secrétaire général, compte tenu des règles et des principes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949, et les résolutions consacrées à la question par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ?